Vue d'ensemble des mesures d'accompagnement

Immigration dans le marché du travail

Mobiliser le potentiel de la main-d'œuvre en Suisse : Dans l'optique d'une gestion *indirecte* de l'immigration, il convient de faire en sorte que les entreprises suisses puissent recruter en Suisse autant que faire se peut. Les mesures visent à mieux utiliser le potentiel des personnes (principalement des femmes) arrivées en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial et à soutenir le retour vers l'emploi de personnes touchant ou non des indemnités journalières :

- *Programme « Mobilisation du potentiel offert par les regroupements familiaux » (mise en œuvre du mandat donné à la suite de la « Vue d'ensemble de la promotion du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse »)* : Mieux utiliser le potentiel de personnes qualifiées arrivées en Suisse à la faveur d'un regroupement familial, en particulier des femmes, en leur apportant un soutien ciblé et efficace pour la reconnaissance de leurs diplômes et qualifications professionnelles. Les personnes peuvent aussi être référées au service d'orientation professionnelle du canton compétent lorsque des conseils sont nécessaires pour une bonne intégration professionnelle.
- *Stratégie Service public de l'emploi (SPE) 2030* : Les partenaires sociaux saluent cette nouvelle orientation stratégique du SPE et soutiennent sa mise en œuvre active dans les organes et les structures ordinaires de l'assurance-chômage (AC) et du SPE.
- *Examiner la possibilité de verser aux cantons des aides financières à l'innovation (mise en œuvre du mandat donné à la suite de la « Vue d'ensemble de la promotion du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse ») :* Pour soutenir les organes cantonaux d'exécution de l'AC et du SPE dans le développement et l'évaluation de nouvelles approches, par exemple pour la réinsertion des demandeurs d'emploi.
- *Mise en place dans les structures ordinaires de projets pilotes efficaces fondés sur les mesures du programme de « réinsertion de chômeurs difficiles à placer et âgés » et de l'essai pilote « supported employment » (mise en œuvre du mandat donné à la suite de la « Vue d'ensemble de la promotion du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse ; mesures du paquet de mesures ») :* Créer les conditions nécessaires à la pérennisation de ces mesures limitées à la fin du premier semestre 2026. Un accent particulier sera mis sur le coaching professionnel, qui s'est révélé essentiel pour la réinsertion de demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement plus intensif.
- *Examiner la possibilité d'étendre les allocations d'initiation au travail de l'AC aux demandeurs d'emploi sans indemnités journalières (DSI ; mise en œuvre du mandat donné à la suite de la « Vue d'ensemble de la promotion du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse ») :* Peut-on inclure les DSI dans ce dispositif sans prétériter les personnes qui perçoivent des indemnités journalières et sans créer d'incitations négatives ?
- *Examiner des mesures d'information et de sensibilisation visant les employeurs et les personnes travaillant à temps partiel ou sans activité lucrative :* L'étude menée en réponse au postulat Arslan constitue le point de départ. Des mesures concernant le domaine « Travail et famille » pourraient être envisagées, avec un accent sur l'information et la sensibilisation. Des sources supplémentaires peuvent être la mise à jour du manuel PME et la séance d'information sur la conciliation du travail et de la vie familiale.

- *Institution d'un groupe de travail tripartite pour collecter et analyser les données de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie :* Les données à collecter permettront une analyse approfondie de la situation actuelle pour déterminer si la réglementation en vigueur est une incitation négative à l'embauche de seniors.
- *Organiser une conférence sur les « possibilités de qualification ouvertes aux adultes » :* L'accent sera mis sur le domaine non formel jusqu'au degré secondaire II. L'objectif est de mettre en relation les différents acteurs et de diffuser de bonnes pratiques pour les offres de formation, l'information, le conseil, l'accompagnement et l'effet multiplicateur.

Examen de la pratique en matière d'octroi d'autorisations B et L à des ressortissants de l'UE/AELE dans le cadre de la location de services : Les résultats d'une enquête permettront de tester des mesures d'optimisation dans l'exécution, par exemple circulaires ou adaptation de directives.

Promotion économique de la Confédération : Mise à jour d'une étude et intégration des résultats dans le message sur la promotion économique pour les années 2028 à 2031 : Actualisation d'une étude de 2017 consacrée aux effets sur l'immigration des instruments de la promotion de la place économique, de l'encouragement du secteur de l'hébergement et de l'octroi d'allégements fiscaux. Les résultats de cette mise à jour seront intégrés dans le message sur la promotion économique 2028-2031.

Mesures sociales / logement

Le fonds de roulement de l'encouragement à la construction de logements d'utilité publique est augmenté de 150 millions de francs et prolongé de cinq ans (à partir de 2030) : Depuis 2004, le fonds a accordé des prêts d'un montant total de 975 millions de francs qui ont permis la construction de près de 29 000 logements d'utilité publique. Sans augmentation, le fonds devrait sans doute réduire ses engagements à partir de 2030. Les prêts accordés par le fonds sont remboursables et portent intérêt.

Examen / mise en œuvre d'un durcissement de la Lex Koller :

- Projet : Introduction de règles plus strictes pour l'acquisition d'immeubles servant d'établissement stable et de logements servant de résidence principale par des ressortissants de pays non membres de l'UE/AELE (obligation de revente pour les résidences principales) et durcissement concernant l'acquisition de participations à des sociétés immobilières cotées en Suisse.
- Mandat d'examen : Dans quelle mesure une restriction de l'acquisition d'appartements de vacances et d'unités d'habitation dans des appart'hôtels par des personnes à l'étranger peut-elle contribuer à détendre le marché du logement.

Asile

Mesures dans le cadre de la stratégie globale en matière d'asile : Examiner la possibilité d'une procédure en amont (pour vérifier si les conditions sont ou non réunies pour l'instruction d'une demande d'asile), raccourcir les délais de classement d'une procédure lorsqu'on est sans nouvelles du demandeur et étudier des durcissements concernant les demandes multiples et les violations du devoir de coopérer.

Examiner les admissions provisoires plus régulièrement et de manière plus approfondie : Élaborer des règles qui permettront d'effectuer les contrôles en se concentrant sur certains pays d'origine, le but étant d'approfondir et d'améliorer le mandat légal actuel.